

Envoi par courriel

6211-06-142

Québec, le 6 novembre 2015

Madame Marjolaine Bessette
Direction de la gestion de la faune Côte-Nord
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
456, avenue Arnaud, bureau 1.03
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1

**Objet : Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5
Questions complémentaires du 6 novembre 2015 (DQ3, n^{os} 1 à 4)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici le 10 novembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 17 novembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires du 6 novembre 2015
adressées au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
(DQ3, n^{os} 1 à 4)**

Question 1

Le promoteur précise qu'une revégétalisation des milieux perturbés serait faite une fois les travaux terminés pour compenser la perte de 120,8 ha de couvert végétal dans le projet B.

- a) Cette revégétalisation permettra-t-elle de compenser pour le total des pertes de couvert végétal terrestre ?
- b) De quelle façon le ministère traite-t-il les pertes de milieux forestiers terrestres ?

Question 2

Quelles sont vos prévisions quant à l'exploitation forestière dans les secteurs accessibles via la route 389 au cours des prochaines années ? Quelle pourrait être l'augmentation ou la diminution d'achalandage sur la route 389 en lien avec ces activités ?

Question 3

Le promoteur souligne que les travaux anticipés n'augmenteront pas la fragmentation des habitats car l'emprise projetée dans les différents segments se superpose souvent à la route existante (tronçon D, PR3.1, p. 8.23). Le promoteur mentionne également que les ponceaux pourraient permettre d'améliorer la connectivité des habitats pour les petits mammifères (DT1, p. 43).

- a) Quel est l'avis du MFFP par rapport aux deux constats du promoteur mentionnés précédemment ?
- b) Il a beaucoup été fait mention des petits mammifères. Qu'en est-il des autres espèces constituant l'ensemble de la petite faune ?
- c) Est-ce que des structures particulières peuvent être mises en place au niveau des ponceaux pour faciliter le passage de la petite faune ?

Question 4

Veuillez déposer le plus récent Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier de la Côte-Nord (tronçon E, PR3.1, p. 51, carte 4 ; DT2, p. 74).